

**Qui veut encore des logements sociaux?
A Berghem Saint Agathe, visiblement personne.**

Dans le cadre du Plan Logement, la Société Régionale de Logement Bruxelloise veut construire une trentaine de logements sociaux sur un terrain qui appartient à la société immobilière de logements sociaux Sorelo, à l'angle de la rue des Cognassiers et de la drève des Maricolles à Berchem Saint Agathe, derrière le parc du Scheutbos.

Ce terrain se situe aux confins de la Région bruxelloise, dans un quartier caractérisé par des maison unifamiliales et une faible desserte en transports en commun.

Lors de la Commission de concertation les réactions des habitants étaient principalement celles-ci : nous ne voulons pas de logements sociaux, pas d'allocataires sociaux, avec des mots comme « ces gens là ». Assez étrange, quand on sait qu'un certain nombre de ces habitants étaient eux-même des allocataires sociaux qui on pu acheter leur habitation sociale. Ils ne veulent visiblement plus de logements sociaux dans les alentours. Et pourtant on ne parle ici que de trente logements.

Le 22 mai 2007, le collège de la Commune de Berghem Saint Agathe a rendu un avis défavorable à la demande de permis d'urbanisme. Dans l'avis de la Commission de concertation, les arguments des habitants ont été repris, notamment la moins value pour les maisons existantes, la suppression d'espaces verts, le manque de place de parking. La Commune considère que le nouveau dossier devrait tenir compte au minimum des éléments suivants : le maintien des arbres et arbustes, du passage de la promenade verte et du petit ruisseau, l'augmentation du nombre de citernes d'eau de pluie et de places de parking, l'utilisation de matériaux durables et la relocalisation de la pleine de jeux.

On le voit, peu d'arguments ont trait aux habitations elles-même, ils concernent plutôt leur implantation dans les alentours.

La Commune aurait selon nous, au lieu de rendre un avis défavorable, pu rendre un avis favorable sous conditions. La construction de logements sociaux risque à nouveau d'être reportée ou d'être relayée au second rang.

Nous attendons avec impatience de savoir si le fonctionnaire délégué de la Région va ou non se conformer à cet avis.

RBDH
6 juin 2007